



Notre réf.: 6440369/2025/S/TCG

22 septembre 2025

Objet: Invitation à l'atelier ClimSA de l'OMM sur le système de gestion des données climatologiques (CDMS) ClimSOFT (Yaoundé, Cameroun, 1^{er}-5 décembre 2025)

Suite à donner: Désigner dans les meilleurs délais, au plus tard le **4 octobre 2025**, deux participants pour l'atelier susmentionné

Madame, Monsieur,

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) organisera et animera l'atelier mentionné en objet en français dans le cadre du Programme pour les services climatologiques et les applications connexes des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ClimSA). Le projet ClimSA vise à soutenir la mise en place de la chaîne de valeur des services d'information climatologique dans des pays ciblés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique via une assistance technique et financière et le renforcement des infrastructures et des capacités. La contribution de l'OMM comprend un appui en matière de CDMS, y compris l'organisation d'activités régionales de formation sur les CDMS en libre accès. L'atelier mentionné en objet se tiendra à Yaoundé du 1^{er} au 5 décembre 2025. Il portera sur les sujets suivants:

- Installation et configuration de ClimSOFT version 4
- Gestion des flux de données climatologiques (ingestion, saisie des données/métadonnées, contrôle de la qualité, etc.)
- Génération de produits et de rapports sur le climat
- Intégration de sources de données en temps réel
- Réalisation de tâches avancées d'administration et de dépannage

Cet atelier est conçu de façon à être concret et interactif. Les participants doivent travailler de manière indépendante et en groupe. Chaque participant doit disposer de son propre ordinateur portable, avec des droits d'administration, pour participer pleinement aux séances pratiques. L'atelier se déroulera en français. Une bonne connaissance de la langue française est donc indispensable.

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM suivants: Burkina Faso, Cameroun et Madagascar (distribution restreinte)
M. Ousmane Ndiaye, Directeur général du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD)
M. Issoufou Baoua, Directeur général du Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET)
M. Joël-Urbain Teteya, Coordonnateur du Centre d'application et de prévision climatologique de l'Afrique centrale (CAPC-AC)
M. Abdoul-oikil Said Ridhoine (Direction de la météorologie, Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACM) des Comores)

cc: M. Abdou Ali (AGRHYMET)
M. Alphonse Kanga (CAPC-AC)
M. Wendyam Lazare Sawadogo (Burkina Faso)

Je vous invite à désigner deux représentant(e)s de votre Service/institut pour participer à l'atelier, de préférence un(e) administrateur/trice de base de données et/ou un(e) utilisateur/trice de CDMS. Les personnes désignées doivent participer activement à l'administration de systèmes informatiques, y compris les systèmes de base de données, ou à la gestion de données climatologiques.

Je vous saurais gré de dégager des fonds d'origine nationale pour prendre en charge, en totalité ou en partie, les frais de participation des intéressé(e)s. Toutefois, sur demande, l'OMM envisagera de fournir une assistance financière dans la limite des ressources disponibles.

Pour des raisons d'ordre administratif, je vous saurais gré de bien vouloir confirmer la participation de vos représentant(e)s à l'atelier par courriel à M. Saeed Vazifekhhah (svazifekhhah@wmo.int), avec copie à M. David Berry (dberry@wmo.int) et Mme Ngom Christelle Arièle (christariele@yahoo.fr) dans les meilleurs délais, et de préférence le **4 octobre 2025** au plus tard, en précisant si une aide financière sera nécessaire.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous renseigner sur la nécessité d'obtenir un visa d'entrée pour le Cameroun et à vérifier auprès de l'agent de voyage concerné si un visa de transit est requis. Au besoin et sur demande uniquement, l'OMM peut fournir une lettre d'invitation officielle pour appuyer la demande de visa.

Concernant l'assurance des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaires, je tiens à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.»

La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»

Je vous remercie du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM et je me réjouis de votre précieuse contribution à cet atelier de formation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ko Barrett
Pour la Secrétaire générale